

Commission gestion du Conseil Communal

COGEST



2015

Au Conseil Communal
1304 Cossonay

Cossonay, le 13 juin 2016

Rapport de la Commission de gestion sur la gestion communale de l'année 2015



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion 2015, composée de Messieurs Pierre Jacot, Patrick Bolay, Yves Corday, Jacky Cretegy et Laurent Arnold a siégé à 8 reprises et échangé plusieurs courriers électroniques pour vous présenter le rapport de gestion de notre commune. Cette année la Commission a souhaité procéder d'une manière un peu différente des années précédentes. Soit de réaliser un point de situation sur les préavis traités en 2015 et en résumer l'essentiel dans un tableau ci-joint. Pour mémoire, les préavis et sujets abordés sont les suivants:

Sujets traités :

- **2014/08** Préavis concernant la réalisation d'un bassin de rétention des eaux à Allens.
 - **2014/10** Préavis concernant l'adoption d'un règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique.
 - **2014/15** Préavis concernant le projet de règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.
 - **2015/02** Préavis concernant le projet de règlement communal relatif au subventionnement des études musicales.
 - **2015/03** Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée du hameau d'Allens.
-
- **Projet de Vy de Mauraz**
 - **Salle Polyvalente COSSARENA**
 - **Dicastère Monsieur le Syndic**
 - **Dicastère Madame Baudet**
 - **Dicastère Madame Induni**
 - **Dicastère Monsieur Ebener**

La Commission de gestion remercie les Municipaux pour leurs disponibilités et leurs réponses à nos questions. Nous nous plaignons à souligner la transparence des documents mis à notre disposition et le détail des comptes qui nous ont été présentés.

Pour rappel, ce présent rapport n'est pas lié à celui que la Municipalité présente au Conseil. Ces deux documents sont de ce fait indépendants l'un de l'autre bien qu'ils soient complémentaires. Cependant il est soupçonné que par ces questions, la commission éveille la pugnacité de nos autorités.



2014/08 - Préavis concernant la réalisation d'un bassin de rétention des eaux à Allens.

Préambule

Pour le développement futur de la zone sud de la commune notamment le quartier de Rionmorcel, Chien-Boeuf sud et nord, la création d'un bassin de rétention ainsi que le redimensionnement des collecteurs hydrauliques sont impératifs.

- Les travaux ont-ils été réalisés selon ce qui avait été prévu ?
On peut remarquer que le montant accepté par le conseil communal le 26 août 2014 s'élevait à CHF 2'606'720.-. Les honoraires des différents ingénieurs s'élevaient à CHF 185'000.- soit le 8,3 % des travaux. Le montant total, uniquement pour les travaux, s'élevait à CHF 2'421'720.-.

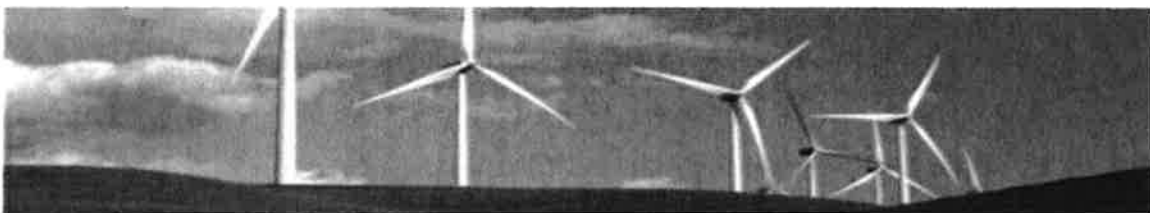
Le coût réel du génie civil s'élève à CHF 1'269'043.- plus les frais divers de CHF 37'879.-, soit un total de CHF 1'306'913.-, honoraires d'ingénieurs exclus. Ce qui correspond au 54 % du montant budgété.

Nous aimerions signaler que les honoraires des ingénieurs n'ont pas subi les mêmes baisses. Le coût effectif des ingénieurs se monte à CHF 188'480.- soit le 14,4% des travaux effectués, ce qui donne une différence de 6,1%.

Comme déjà mentionné lors d'un précédent rapport de gestion, nous remarquons une nette différence entre ce qui est devisé par certains bureaux d'ingénieurs et ce qui est soumissionné. Il est à noter que le marché de la construction est très volatile. Au vu de cette situation, la commission de gestion demande dans la mesure du possible que les préavis soient chiffrés en fonction des soumissions rentrées et non plus selon une estimation d'un bureau d'ingénieur.

D'autre part, nous relevons que les conditions météorologiques exceptionnelles de l'été 2015 ont permis de diminuer sensiblement le coût des travaux. Ceux-ci ont débuté le 1er juin 2015 pour se terminer au 30 septembre de la même année.

L'AAA « Association d'Arrosage d'Allens » peut utiliser l'eau stockée pour l'arrosage des cultures, en accord avec le service de l'agriculture et le service de la biodiversité. Afin de pouvoir bénéficier de cette eau, l'AAA a dû créer un bassin de rétention annexe pour la faune (batraciens) et la flore. Ces coûts supplémentaires ont été supportés par ladite association.



2014/10 - Préavis concernant l'adoption d'un règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique.

- Le fond de CHF 60'000.- a-t-il été créé ? où peut-on trouver ce compte sur le budget communal ?

Pour rappel:

- *Le conseil a amendé le préavis en limitant la taxe à 0.3 ct/kWh, ce qui correspond à un montant de CHF 33'000.- /an (11'002'257 kWh en 2014) au lieu des CHF 60'000.- prévus.*
- *Une fois le préavis accepté, le règlement a été approuvé par les services de l'Etat en date du 15.01.2015.*
- *La demande d'introduire cette taxe a été faite par la Romande Energie qui l'a mise en œuvre le 1^{er} avril 2015.*

Le compte 111.4359 a été créé et alimenté par un premier versement en mars 2016 de CHF 2'100.- par la Romande Energie. Un décompte final est attendu pour mai 2016. Dès lors, le FONDS pourra être créé et mis au budget 2017. La commission suivra cette opération.

- Quels sont les projets qui ont été ou vont être réalisés avec la somme capitalisée dudit fond ?

Cet argent sera engagé pour diverses actions ou des biens d'utilité publique :

- *Les projets d'agenda 21*
- *Le sponsoring coup de balais*
- *La promotion de projets d'origine individuelle (vélos électriques, panneaux solaires/photovoltaïques, etc.)*



2014/15 - Préavis concernant le projet de règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

- A quelle date le nouveau règlement a-t-il été mis en vigueur ?
Suite à l'acceptation de ce nouveau règlement par notre Conseil en date du 9 février 2015, la Municipalité, après les délais légaux de recours et l'approbation finale par le canton, a décidé de le mettre en application pour le 1er juillet 2015.
- Est-ce que, comme mentionné dans le rapport, un compte spécifique a-t-il été créé pour les taxes relatives aux immeubles communaux ?
Non, les taxes sont comptabilisées sous un compte intitulé "consommation d'eau" et sous cette rubrique on trouve les charges inhérentes au EU et EC (eaux usées et eaux claires). Et ceci pour chaque bâtiment communal.
- Les taxes facturées correspondent-elles à celles estimées ?
Pour 2015, il n'y a que 6 mois de taxes encaissées (CHF 62'000.- pour les EC et CHF 45'000.- pour les EU) soit un montant de CHF 107'000.-, pour une estimation budgétée de CHF 89'000.-, CHF 178'000.-/an.
- A quel but et quelle utilité sera employée la recette de la nouvelle taxe ?
*Aux futures constructions et à l'entretien de notre réseau d'évacuation des "EU EC".
A noter que cette taxe ne peut être dévolue que pour ce poste "EU EC" et que la Préfecture effectue des contrôles dans ce sens. La commune possède des fonds de réserve par type d'eau EU, EC et eau potable !*



2015/02 - Préavis concernant le projet de règlement communal relatif au subventionnement des études musicales.

- Quelle est la date d'entrée en vigueur ?
Le règlement a été adopté le 14 septembre 2015 par Mme B. Métraux. Son entrée en vigueur a eu lieu le 1er octobre 2015.

La commune soutient l'école de musique par le biais de " l'association des Amis de l'Ecole de musique de Cossonay ". Cette dernière reçoit également des aides de la Loterie Romande. L'association soutient également l'Ecole de musique en organisant quatre à cinq concerts par année. Les fonds récoltés permettent de financer l'achat d'instruments et de soutenir certains élèves en difficultés financières.



2015/03 - Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée du hameau d'Allens.

- Au 31 décembre 2015 les travaux sont en cours. Quel est le point de situation général ?
Concernant l'aspect financier, nous avons interpellé l'entreprise Gasser, mais à ce jour, aucune réponse n'a été communiquée.
A propos de l'avancement des travaux, la situation au 31 décembre 2015 est la suivante:
Les travaux ont débuté le 1er septembre 2015. La première phase s'est concentrée sur la rue de la Laiterie ainsi que sur le raccordement au bassin de rétention, via le nouveau collecteur d'eau claire "Place" du Vieux Collège. Le premier revêtement bitumineux a pu être réalisé in extremis avant les fêtes de Noël. Nous tenons à souligner que la Municipalité, autant que l'entreprise de génie civil ont tout mis en œuvre pour trouver des compromis avec les habitants du hameau. Pas toujours évident !



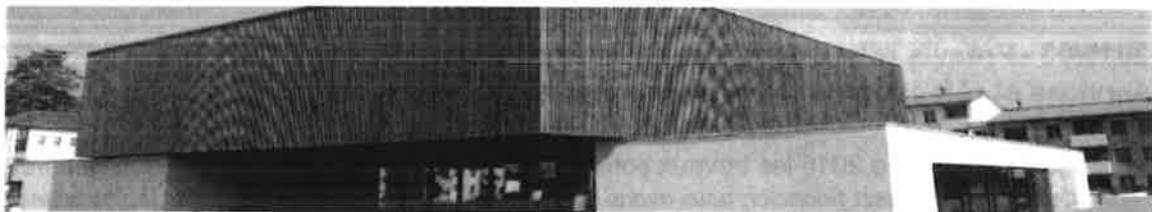
Projet de Vy de Mauraz

- Peut-on avoir un relevé de la situation financière ? Tient-on le budget prévu ?
Le montant devisé et approuvé par les 8 communes en 2011 était de CHF 9'056'700.- et au 31 décembre 2015, il a été payé la somme de CHF 8'136'971.-. Le solde de CHF 919'728.- permettra de financer la fin des travaux sans dépassement du budget.

Pour rappel, la part de Cossonay s'élève à CHF 5'158'408.- soit le 57% de l'investissement total. Il est à noter qu'une subvention de 26% de l'ECA doit être perçue. Les travaux restants sont le bouclage d'Allens qui se fera en même temps que le séparatif dudit homeau.

La commission souligne le fait que le devis des travaux a été évalué en mars 2011 sur la base des estimations d'un bureau d'ingénieur sans soumission rentrée et nous remarquons que 5 ans après, le devis a été tenu. Nous remercions la Municipalité et le bureau d'ingénieur pour cet état de fait.

Constatations: nous observons une différence marquée entre les diverses évaluations des bureaux d'ingénieurs. Nous encourageons fortement le service technique de "challenger" ce type de services, ceci pour obtenir une meilleure cohérence.



Salle Polyvalente COSSARENA

- Bouclement financier définitif ?
Il n'est pas encore finalisé au 31 décembre 2015. Montant accepté par le Conseil CHF 14'170'000.-, paiement au 31 décembre de CHF 14'062'627.-, coût final probable 14'410'000.-; soit un dépassement de CHF 240'000.- (1,7% du budget initial).

La commission mentionne que la Municipalité a pris en compte les diverses recommandations du conseil communal sur le fait qu'aucun dépassement ne devait être réalisé. MERCI... !

- Places de parc... sont-elles toutes louées ?
Un bémol subsiste: 6 places de parc sur 32 sont actuellement louées. La commission demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour louer les places restantes. Avis à la prochaine commission de gestion.

- Utilisation : les "bailleurs" sont-ils satisfaits des infrastructures mises à disposition, quelles sont les remarques que vous recevez le plus souvent ?
Un tableau électrique supplémentaire sera rajouté. L'installation d'un store est planifiée dans la salle de rythmique, ceci afin de ne pas déranger certains cours donnés dans les salles de gymnastique en contrebass. Divers achats ont été prévus pour compléter le matériel de cuisine. Après deux expos, on peut dire que le sol a fait ses preuves et que l'on peut estimer qu'aucune inquiétude n'est à relever dans le futur.



Dicastères Monsieur le Syndic Administration générale

- Il serait souhaité de faire une visite de l'administration communale ?
La commission a été chaleureusement reçue dans les divers bureaux communaux. Elle en remercie les différents protagonistes. Plusieurs services nous ont été expliqués, notamment celui du site internet de notre commune où l'on trouve une quantité d'informations fort intéressante et plus spécialement sur le fonctionnement de notre administration communale. Par conséquent, pour ne pas être rébarbatif, il nous fallait découvrir un domaine inconnu... Nous avons donc mis notre lampe frontale et sommes allés rencontrer l'archiviste communal en la personne de Monsieur Pouly, un passionné!
- Quelle sont les points relevant liés aux archives communales ?
Nous avons appris qu'une société privée avait été mandatée par l'AAS (Agence d'Assurances Sociales) pour détruire des documents (données AVS) contenant des informations confidentielles. Qu'un budget de CHF 5'000.- avait été accepté pour le financement de la restauration d'écrits, par exemple:

- *Un parchemin datant de 1398 sur lequel figurent les franchises accordées aux nobles, bourgeois et habitants de Cossonay par Jeanne De Cossonay.*
- *Des parchemins retrouvés dans le coq du clocher de l'église St-Pierre et St-Paul.*

Que de la part de personnes privées, plusieurs demandes de recherches concernant leur famille ou également pour des événements liés à l'histoire d'une société ou d'une corporation dont elle réalise des recherches historiques.

Que les archives historiques ne doivent représenter que le 10% de l'ensemble des documents émis, c'est dire que le tri doit être sérieux et parfois impitoyable!

Que la commune dispose d'un local très bien aménagé pour le dépôt des archives historiques. Local que la commission a eu le privilège de visiter.



Dicastères Madame Baudet

Bâtiments communaux

Le service technique (M. Leuenberger chef de service) est responsable de l'état des bâtiments.

Une séance a lieu chaque semaine avec Monsieur Georges Rime; Madame Nicole Baudet; Monsieur Daniel Bourgeois et le service technique.

Un suivi strict de l'état des bâtiments est exigé par la Municipalité, ceci afin d'éviter tout délabrement. Mme Baudet a indiqué à la commission que les concierges engagés œuvraient avec professionnalisme et rigueur.

- **Comment est organisé et comment fonctionne le service de conciergerie ?**
Fin 2015, trois concierges sont en fonction soit, Monsieur Daniel Bourgeois (chef concierge et responsable des auxiliaires), Monsieur Jean-Luc Schmid remplaçant de M. Bourgeois et Monsieur Hans Koch.

L'occupation des concierges est composée de tâches variées dont certaines ont été relevées :

- *Ouverture et fermeture des locaux.*
- *Nettoyage et entretien des locaux, ce qui occupe la majorité de leur temps de travail.*
- *Entretien autour des bâtiments, notamment ramassages des détrit.*

Aux principaux travaux mentionnés s'ajoutent quelques-uns tels que :

- *Mise en place et remise en ordre de locaux lors de locations.*
- *Surveillance des bâtiments et petites réparations que les concierges peuvent effectuer eux-mêmes.*
- *Commandes de matériel.*
- *Séances.*

- **Quelle est la rentabilité de l'hôtel du FUNI ?**

Pas de bénéfice, mais cependant la roue tourne. Les 20 chambres qui composent cet établissement ne sont pas suffisantes pour assurer un rendement.

De ce fait, un agrandissement est à étudier, cette tâche fait déjà partie de l'agenda de notre Municipalité.



Dicastères Madame Induni

Protection civile

- Depuis le transfert de la PCi à Morges, des changements ont-ils été impliqués ?
Pour rappel, le processus de modernisation de la Protection Civile vaudoise a été accepté par le Grand Conseil le 18 novembre 2014. Les 10 nouvelles organisations régionales de Protection civile (ORPC), calquées sur le découpage des districts ont été définies.

- Quelles sont les principales activités qu'incombent à la personne en charge de ce dicastère ?
Madame la Municipale est membre du conseil intercommunal, lequel organise 3 séances par année. Une commission a été constituée pour le nouveau local à St-Prex. Plusieurs séances de redimensionnement ont eu lieu avant la mise en place du comité directeur qui siègera pour une durée de 3 ans. La nouvelle structure est plus allégée. Néanmoins, dans cette nouvelle organisation, on trouve deux grandes entités, soit Gros de Vaud et Morges. Le mot d'ordre lancé par Mme Induni est de rester vigilant afin que la commune de Cossonay ne soit pas oubliée.

- Quelle est la somme engagée par habitant pour la commune de Cossonay ?
Le montant dédié à la Protection Civile est de CHF 17.38 pour tous les habitants du district de Morges. Cette taxe est revue chaque année.



Dicastères Monsieur Ebener

Protection de l'environnement et développement durable Agenda 21

- Quelle est la fréquence des séances ?
Annuellement, 3 à 4 séances plénières réunissent entre 10 et 14 personnes, dont 2 à 3 membres de notre Conseil. D'autres séances en lien avec des projets en cours sont organisées selon les besoins; coup de balais, répare-café ou encore Expo de Coss.

- **Comment sont choisis les projets traités ?**
Le choix des projets s'effectue selon plusieurs inspirations; les motivations ou la sensibilité des participants (répare-café, boîtes d'échange), sur incitation de la Municipalité (Expo de Coss), sur mandat de la Municipalité (travaux et aménagements qui pourraient bénéficier d'un soutien de la Commune) ou par des interactions entre la Municipalité et les membres de la commission Agenda 21 (campagnes sur les déchets en 2015 ou sur l'alimentation pour l'année 2016).
- **Quels sont les projets réalisés ?**
A ce jour, on peut citer les projets suivants : les boîtes d'échange (au nombre de 4), chemin "Pierre Corajoud", ainsi que les campagnes de communication ponctuelles dans le journal de Cossonay sous le titre : « Le développement durable c'est ... ».
- **Que représente l'ensemble des coûts 2015, pour tous les projets Agenda 21 réalisés ?**
En 2015, le budget s'est monté à un peu plus de CHF 8'000.- dont environ CHF 6'000.- pour la certification « Cité de l'énergie »

Informatique

- **Comment est organisée l'informatique communale ; nombre de postes et de périphériques, types d'applications, gestion et maintenance des systèmes, support, sécurité des données (confidentialité et disponibilité) ?**
Sur la base des explications de MM. Ebener et Augsburg, la commission a pu apprécier l'organisation de l'informatique communale.

Dans les grandes lignes, les postes de travail fixes et mobiles sont au nombre de 17 (dont 11 à l'administration communale). Ils disposent d'applications locales ou distantes. Ces dernières, hébergées auprès d'un prestataire spécialisé dans les systèmes communaux d'information, sont accessibles par le biais du réseau. A noter que le canton offre également, via son intranet, un choix d'applications en adéquation avec les besoins des communes.

L'ensemble de ces applications, qu'elles soient locales ou distantes sont mises à jour de manière régulière et répondent parfaitement aux attentes des utilisateurs.

En termes de support, le prestataire cité précédemment contribue au bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes en offrant des services de qualité.

Dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information, la protection des données et plus particulièrement leur disponibilité est assurée par des sauvegardes régulières. Cette mesure est encore renforcée par une réplique de ces données sur un site externe géré par ledit partenaire. Lors de notre interview, un récent incident de sauvegarde nous a été signalé. En effet, suite à un problème technique bénin, la sauvegarde des données du service technique n'a pas eu lieu pendant plusieurs semaines. Cet incident, au final sans conséquence, aurait pu en être autrement si un problème matériel ou tout autre sinistre était venu s'y additionner. Pour garantir la disponibilité des données et éviter des travaux conséquents de restauration, nous invitons les personnes concernées à contrôler de manière régulière la bonne exécution des activités de sauvegarde.

Pour la partie génération de documents, les postes de travail sont équipés d'imprimantes standards et multifonctions (impression, scannage, photocopie) connectées au réseau. Ces

appareils sont adaptés aux besoins spécifiques des services. Néanmoins, nous avons pu observer que pratiquement chaque poste de travail est équipé d'un périphérique d'impression. Bien que le coût de ce type d'appareil ait considérablement diminué, cet éventail d'équipement reste fastueux. Il conviendrait de reconsidérer le nombre d'imprimantes lorsque les appareils actuels seront en fin de vie ou éventuellement lors de la réorganisation des places de travail.

Nonobstant quelques remarques et au regard des éléments mis à notre disposition, nous avons été agréablement surpris par une infrastructure moderne et performante, une organisation professionnelle et efficace et une gestion de la sécurité des données alignées sur les bonnes pratiques dans ce domaine. Un constat de bon augure pour le futur au vu de l'accroissement de la population de notre commune qui devrait solliciter de manière importante son système d'informations dans le futur.

Sport

- *La commune soutient les sociétés locales sportives ; concrètement quelles sont les actions entreprises (mise à disposition des terrains, financières, etc...) ? La commune met gratuitement à disposition des sociétés sportives locales ses infrastructures. Elle offre également des aides financières pour certains sportifs habitant de Cossonay ou pour des manifestations sportives à Cossonay ou dans la région.*

Suivi des préavis 2014/2015

Préavis	Libellés	Accepté le	Statut	Remarques
2013/11*	Préavis relatif à un échange de terrains agricoles pour permettre la création d'une zone réservée à la pratique du motocross et du vélo bicross		Toute la partie administrative a été réalisée... Acte notarié, registre foncier, etc.	L'inauguration dudit terrain est prévue le samedi 17 septembre 2016
2014/08	Préavis concernant la réalisation d'un bassin de rétention des eaux à Allens	15.12.2014	Terminé	Voir développement sur le rapport
2014/10	Préavis concernant l'adoption d'un règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique	27.10.2014	Entrée en vigueur le 15 janvier 2015	Voir développement sur le rapport
2014/15	Préavis concernant le projet de règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux	09.03.2015	Entrée en vigueur le 1 ^{er} juillet 2015	Voir développement sur le rapport
2015/01	Préavis relatif à la convention de fusion des communes de Cossonay, Dizy et La Chau	21.03.2015	n/a	n/a
2015/02	Préavis concernant le projet de règlement communal relatif au subventionnement des études musicales	22.06.2015	Entrée en vigueur le 1 ^{er} octobre 2015	Adopté le 14 septembre 2015 par Mme B. Métraux. Une seule demande de subventionnement à ce jour.
2015/03	Préavis relatif au projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée du hameau d'Allens	22.06.2015	En cours	Voir développement sur le rapport
2015/04	Préavis relatif au projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) et d'un cautionnement en faveur de la société coopérative d'utilité publique "Primavesta"	31.08.2015	En cours	Le projet avance conformément aux prévisions. Les documents ont été signés chez le notaire.
2015/06	Rapport de la commission des finances sur le préavis n° 2015/06 relatif aux comptes 2014	22.06.2015	n/a	n/a
2015/07	Préavis relatif à l'extension du réseau EC/EU pour le chemin du Stand, le PPA "Campagne des Chavannes" et le projet "Les Chavannes"	26.10.2015	En cours	Les travaux sont prévus au printemps 2016
2015/08	Préavis relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2016	26.10.2015	n/a	n/a
2015/09	Préavis concernant la modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)	14.12.2015	En attente	Certains villages n'ayant que 2 conseils par année, la moitié des 62 communes n'a pas encore donné son aval.

* activité en cours lors du dernier rapport de la commission de gestion

CONCLUSIONS:

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime propose d'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le rapport de la commission sur la gestion communale de l'année 2015
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2015 et de lui en donner décharge,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour son mandat 2015.

Commission de gestion, Cossonay le 13 juin 2016

Patrick Bolay

Yves Corday

Pierre Jacot

Jacky Cretegny

Laurent Arnold (rapporteur)



